



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que le Conseil tiendra une séance extraordinaire le **17 décembre 2024 à 20 h 30**, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour l'année 2025 ainsi qu'à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025, 2026 et 2027.

Que, conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du Conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le PTI.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://saintplacide.ca/services-aux-citoyens/administration/greffe/#ap>

Donné à Saint-Placide, ce 5 décembre 2025.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 5 décembre 2024 concernant l'adoption du budget 2025 et l'adoption du PTI 2025, 2026 et 2027 en l'affichant et en le publiant aux endroits désignés en vertu du Règlement sur les modalités de publication des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 décembre 2024.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière